

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h. Comité En exercice
Syndical 1

Présents

37 37 19

Séance du 11 octobre 2010

Date de la convocation

23 09 10

Date d'affichage

23 09 10

Objet de la Délibération

2010-10-08

Mission Services :
Obtention du label Net Public

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

26 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

Acte 18/10/10 toire
après 18/10/10 réfecture
le 18/10/10
après 18/10/10 réfecture

26 OCT. 2010

2010-10-08

Objet : Mission Services : Obtention du label Net Public. Modification du plan de financement en réalisation du projet « Structuration numérique et développement de l'usage des TIC » pour la période juillet 2009 – décembre 2010

Le projet du Pays Haut Languedoc et Vignobles en matière de structuration numérique et de développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) répond à l'enjeu majeur des territoires ruraux, confrontés à la disparition progressive des services publics :

- en supprimant les barrières de la distance et des horaires d'ouverture, les T.I.C sont un moyen de garantir à la population l'accès à ces services ;
- plus largement, les T.I.C peuvent constituer un véritable "levier" pour la quasi-totalité des problématiques rencontrées dans les territoires ruraux, alors qu'elles sont encore trop souvent perçues comme un service « optionnel », par les élus et les collectivités locales.

Le schéma territorial de développement des TIC s'articule ainsi, sur les années 2009 à 2011, autour de trois objectifs précis et complémentaires :

1. Optimiser le réseau des espaces numériques du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
2. Conforter la pérennisation des espaces numériques du Pays,
3. Développer l'usage des TIC par la population et les élus en particulier.

Le premier de ces objectifs est aujourd'hui atteint, le maillage portant sur neuf espaces labellisés «Lieu d'Accès Multimédia» (LAM) ou antenne de LAM. Parmi eux, cinq bénéficient du label Net Public.

Ce label permet aux espaces numériques qui en bénéficient d'accéder aux avantages attribués au réseau national :

Visibilité renforcée	Affichage du logo Netpublic en complémentarité d'autres labels. Enregistrement dans la base nationale des lieux d'accès public à Internet.
Assistance juridique	Aide en ligne sur les questions liées aux TIC, en partenariat avec une équipe universitaire et un cabinet d'avocats.
Tarifs privilégiés	Sur les logiciels, matériels et services (Microsoft, Mindscape, Hewlett Packard...)
Formation des animateurs	50% de prise en charge par la DUI pour la formation à distance : DU «Médiation multimédia et monitorat d'Internet»
Passeport Internet Multimédia (PIM)	Mise à disposition du référentiel PIM qui est en même temps un guide de formation et une grille d'évaluation, pour une délivrance gratuite du certificat par les espaces labellisés Netpublic.

Il est donc intéressant pour le Pays de pouvoir élargir cette labellisation à l'ensemble des partenaires du projet numérique, sous réserves du respect de la charte liée au label, qui repose sur les principes de proximité et de promotion auprès du public :

- ouverture à tous les publics, prioritairement les personnes ne disposant pas d'un accès régulier à Internet ou restant éloignés des TIC,
- accompagnement individuel ou collectif par un animateur-médiateur disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires,
- priorité assurée à l'initiation des débutants¹,
-
- expérimentation et promotion des usages publics, en matière d'accès au savoir et à la culture, à la formation et à l'emploi, aux services d'administration électronique,
- développement de projets de proximité destinés à faciliter l'appropriation des TIC.

Structure publique menant une politique en faveur des TIC, le Pays a la possibilité d'adhérer à la charte Net Public et, par la même, sera ainsi en capacité d'attribuer le label Net Public aux espaces numériques présents sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet que porte le Pays en matière de TIC :

¹ Il s'agit d'une initiation aux savoir-faire de base nécessaires à l'utilisation d'un équipement informatique et des principaux services de l'Internet en vue d'atteindre une maîtrise autonome de ces technologies.

- à travers les ressources mises à la disposition des animateurs (contenus de formation, vidéos-formation, assistance juridique, tarifs privilégiés pour l'achat de matériel), le label Net Public participe à la pérennisation des espaces numériques et au développement des usages,
- elle s'inscrit dans la démarche de réseau d'espaces numérique du Pays,
- elle vient en complément du label LAM, porté par le Conseil Général

Par ailleurs, en septembre 2009, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le plan de financement du projet FEDER-TIC suivant, sur la base d'un coût prévisionnel de 539 640,81€ :

Conseil Général de l'Hérault.....	79 300,00 €
Conseil Régional Languedoc-Roussillon.....	19 500,00 €
Etat.....	101 792,00 €
Europe (FEDER).....	185 060,81 €
Autre.....	26 070,00 €
Autofinancement des maîtres d'ouvrage.....	127 918,00 €

Ce plan de financement est aujourd'hui modifié en réalisations comme suit :

Conseil Général de l'Hérault.....	73 830,00 €
Conseil Régional Languedoc-Roussillon.....	19 500,00 €
Etat.....	98 948,16 €
Europe (FEDER).....	185 060,81 €
Autre.....	22 642,00 €
Autofinancement des maîtres d'ouvrage.....	139 659,84 €

le coût total étant inchangé à 539 640,81 €

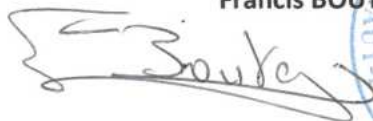
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la labellisation Net Public du Pays ainsi que sur la modification du plan de financement en réalisation du projet « Structuration numérique et développement de l'usage des TIC » pour la période juillet 2009 – décembre 2010 et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la labellisation Net Public du Pays ainsi que sur la modification du plan de financement en réalisation du projet « Structuration numérique et développement de l'usage des TIC » pour la période juillet 2009 – décembre 2010 Pays et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 11 octobre 2010.

Le Président
Francis BOUTES




SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
26 OCT. 2010
SERVICE COURRIER